



Déclaration préalable FSU CTA du 12 décembre 2016

Traditionnellement, la fin d'année est souvent propice aux bilans en tout genre pour mieux préparer l'avenir. Les discours de ces derniers mois, qui ont saturé l'espace médiatique, sont à cet égard pour le moins inquiétant pour l'avenir des services publics. Remise en cause des principes de solidarité au cœur du financement de la protection sociale, stigmatisation des plus défavorisés, poursuite et amplification d'une politique de rigueur contreproductive, coupes franches dans les effectifs des fonctionnaires, tous les ingrédients d'un cocktail explosif sont réunis : celui d'une société néo-libérale avec moins d'Etat, moins de service public et moins de solidarités. La FSU dénonce ces discours, dont certains aux relents populistes. Les services publics sont constitutifs du modèle social français et doivent être renforcés, améliorés pour mieux lutter contre les inégalités de toutes natures qui fracturent la société. Les attaques contre les fonctionnaires ont particulièrement touché les personnels, et contribuent à un malaise diffus, voir à une forme de souffrance au travail déjà très répandue du fait de l'application d'un certain nombre de mesures et de réformes.

L'exécution de la carte cible 2013-2017 pour sa dernière année conduit à de nouvelles suppressions d'agences comptables : ce sont 22 postes comptables qui sont supprimés, soit l'équivalent de la suppression de toutes les agences de l'académie de Corse. L'académie de Versailles sera passée de 230 postes comptables à 96 en 10 ans. C'est la première fois qu'il y aura autant de postes comptables supprimés à une rentrée : 4 agents comptables, des collègues à la retraite dans un an, sont remerciés indignement par notre administration.

La commande ministérielle de 6 EPLE par comptable est donc atteinte à Versailles, et si le rapport de l'Inspection Générale de février 2012 sur la mission comptable en EPLE prévoyait bien d'autres réformes pour valoriser la mission comptable, celles ci sont restées lettre morte notamment dans notre académie.

Le nombre d'établissements dont les agents comptables ont la charge ne cesse d'augmenter, entraînant une charge de travail considérable pour les personnels concernés, alors même que les tâches sont de plus en plus lourdes et sans appuis de la part des services académiques. Le mal être des personnels est profond du fait du redéploiement et des baisses d'effectifs des administratifs dans les EPLE, qui ne sont plus sièges d'agence comptable.

L'académie de Versailles était le vivier des comptables des EPLE pour toute la France et l'AEFE, elle ne l'est plus.

Les 96 comptables qui restent au 1er septembre 2017 devront prendre en charge les 636 EPLE d'une académie au turn over très important et qui devient répulsive dans les missions de gestionnaire. Quel corps au sein de l'Education Nationale aura connu une telle purge ? Aucun quels que soient les programmes politiques appliqués ! Le mécontentement est profond et il s'installe un éloignement et un rejet de l'identification à l'Education Nationale dont l'Administration porte la responsabilité.

Nous demandons que ce point soit retiré de l'ordre du jour afin que M le Recteur fasse entendre au Ministère que conserver 22 postes comptables permettra de former 22 comptables pour toute la France. Nous voterons contre cette suppression de 22 postes comptables si ce point est maintenu et publierons très largement cette déclaration dans tous les EPLE.

Dans le premier degré, comme dans le 2d degré, la crise de recrutement est particulièrement aiguë. Elle ne peut devenir le prétexte à ce que des droits soient entravés comme ce fut le cas ces derniers mois dans le 1^{er} degré (disponibilités, mobilités, détachement, formation continue) ou à ce que des personnels se voient mis en difficultés personnelles ou professionnelles (à l'image de l'organisation désastreuse des réunions d'informations mutations pour les stagiaires dans le 2d degré). Notre académie est une académie d'accueil, de formation, comme cela est justement rappelé

dans le projet académique, et les solutions pour faire face à ce défi ne peuvent être synonymes de signaux négatifs envoyés à la profession. Dans le 1^{er} degré, beaucoup d'étudiants renonceront à passer le concours si aucun espoir ne leur est donné de pouvoir changer de département ou d'orientation professionnelle. A cela s'ajoute une formation continue quasi inexistante qui ne permet pas aux enseignants de notre académie de s'approprier les changements importants qui traversent notre profession à cette rentrée : nouveaux programmes, LSU, carnets de réussite...et évidemment encore moins de prendre du recul sur le métier, pourtant indispensable pour pouvoir continuer à se renouveler dans le métier. Des solutions doivent être trouvées qui permettent à toute la profession d'avoir à nouveau des perspectives de mobilité professionnelle quelle que soit leur situation.

Dans le 2^d degré, la fin du premier trimestre a été particulièrement difficile, notamment en collège. A la mise en place toujours douloureuse de la réforme, s'est ajoutée l'application des nouvelles dispositions liées à l'évaluation des élèves.

Empilement de cases, multiplication des prescriptions, bascule des logiciels au LSU non anticipée : ces nouveaux bulletins sont le plus beau symbole de ce que peut produire l'Education Nationale lorsqu'elle tombe dans ses travers technocratiques, et que ces derniers priment sur les considérations pédagogiques. La charge de travail requise pour compléter les nouveaux bulletins est très lourde : il faut entendre la souffrance réelle des personnels de collège : les paroles de découragement, voire de renoncement sont toujours plus nombreuses. Elle n'est pas que le résultat de la charge de travail considérable induite par ces nouveaux bulletins, elle est aussi la conséquence de la profonde dénaturation du métier qui en résulte. Les textes réglementaires sont pourtant clairs : ce sont les personnels qui sont les concepteurs de l'évaluation des élèves, en exerçant ainsi pleinement leur liberté pédagogique. Mais dans les collèges, bien souvent, les personnels sont soumis aux injonctions de chefs d'établissement qui cherchent à leur imposer des modalités d'évaluation. Pourtant, même la directrice de la DGESCO a rappelé récemment qu'il n'y avait aucune obligation à remplir les bulletins dans leur intégralité, tout en mettant en avant la liberté des enseignants. Alors, comment expliquer que les enseignants soient soumis à des injonctions diverses ?

Monsieur le Recteur, il nous semble indispensable qu'un message clair en la matière soit envoyé dans les établissements scolaires de l'académie.

Par ailleurs, à travers ces nouvelles modalités portant sur l'évaluation des élèves se joue aussi le rapport des familles à l'institution. Face à des bulletins longs, complexes, illisibles (4 à 5 pages, parfois jusqu'en police 2.5), des familles avouent déjà leur impuissance, ainsi se creuse un peu plus le fossé avec l'école, une réalité inacceptable pour nos collègues qui tentent alors de bricoler pour expliquer ces bulletins.

Enfin, nous avons appris l'existence du dispositif de suivi de la mise en place de la réforme du collège un peu par hasard. Pourquoi cette absence de communication, alors que votre courrier aux chefs d'établissement, Monsieur le Recteur, est daté du 1^{er} septembre ? Nous exigeons qu'une réunion impliquant tous les collègues qui le souhaitent soit systématiquement prévue au programme des visites dans les établissements. La parole des personnels doit être entendue et non confisquée. Nous souhaitons également avoir un retour régulier sur les conclusions de ce dispositif.

La carte des formations du 2^d degré accompagne les évolutions démographiques : face à la montée en terminale d'une importante cohorte d'élèves, les ouvertures, parfois tardives l'an dernier, de 1^{ère} technologiques sont bien maintenues en classe de terminale, ce qui permettra d'éviter des ouvertures en catastrophe, en juin, juillet ou septembre, souvent synonyme de désorganisation complète des établissements et de conditions d'accueil déplorables pour les élèves. Mais les limites sont bien réelles : face au manque de places évident dans les lycées, la carte de formation ne permet pas de faire autre chose qu'accompagner les évolutions démographiques : de nombreux projets d'implantation de formations, notamment post-bac, sont refusés, faute de places dans les lycées. C'est alors la diversité de l'offre de formation qui est considérablement réduite, obligeant les élèves

à des trajets longs et lourds, ou à des choix d'orientation contraints, faute d'offre à la hauteur. Il est urgent que les pouvoirs publics, notamment la Région, s'empare de cette question, et des investissements à la hauteur des besoins soient engagés rapidement.

Si la voie professionnelle voit ses effectifs augmenter globalement, c'est un nouveau recul, certes faible sur les niveaux de seconde CAP et bac professionnel que nous constatons. Les effets conjoints de la réforme du bac professionnel 3ans et de l'amélioration de fluidité des parcours a pour conséquence l'arrivée de lycéens professionnels plus jeunes avec ce que cela sous-tend comme problèmes (orientation précoce, difficultés pour trouver un lieu de stage, sécurisation des activités professionnelles dans les ateliers). L'institution semble avoir conscience de la problématique et essaye par différents dispositifs de créer de la souplesse (tour d'affelnet, seconde SPOP, abaissement de la pression certificative sur le niveau seconde). Ces derniers ne peuvent qu'apporter une réponse partielle à cette situation

En outre, nous constatons une nouvelle réduction de la capacité en Gestion Administration. Nous dénonçons depuis le début la fusion de ces deux bacs professionnels qui n'avait aucun sens et a généré une grande souffrance pour les enseignants. Le manque de lisibilité professionnelle du nouveau baccalauréat est réel et se traduit par une baisse d'attractivité importante. Ce désastre doit servir de point d'appui à l'administration alors même que cette dernière souhaite à nouveau rapprocher d'autres baccalauréats

Nous notons avec satisfaction le solde très positif de créations cette année pour les sections sportives. Nous regrettons cependant que, depuis l'an passé, les nouvelles sections en collège ne bénéficient plus d'une dotation horaire supplémentaire de 2h. Pour éviter toute concurrence entre projets, pour s'assurer de leur pérennité, ces sections doivent faire l'objet d'une dotation fléchée. Nous souhaitons que les établissements enseignant la natation soient dotés de moyens supplémentaires. Enfin, les enseignements d'exploration et de complément EPS doivent être étendus afin d'offrir ces formations à un plus grand nombre d'élèves.

Ce CTA va également voir la présentation d'un nouveau modèle d'allocation des moyens en lycée. Depuis plusieurs mois, des lycées sont mobilisés pour dénoncer leur absence de toute réflexion menée sur l'Education Prioritaire depuis le début du quinquennat, et exiger l'ouverture de discussions pour une nouvelle carte, élargie, des lycées de l'Education Prioritaire. La FSU et ses syndicats soutiennent ces mobilisations. Les réponses de la Ministre (prolongation de la clause de sauvegarde, annonce de 450 emplois pour les lycées qui concentrent les difficultés économiques sociales et scolaires) ne répondent qu'en partie aux revendications des personnels. Après avoir eu quatre années pour les mener, les discussions pour la construction de la carte des lycées de l'Education Prioritaire sont renvoyées à l'après 2017, avec des annonces qui relèvent bien souvent de la provocation, notamment quand la Ministre voit dans la mobilisation des personnels une forme de satisfecit décernée à son action sur ce sujet. La mobilisation continuera donc en janvier, dès la rentrée, toujours soutenue par la FSU. Nous continuons d'exiger que l'affirmation politique selon laquelle les lycées ont vocation à rester dans l'éducation prioritaire se concrétise sous la forme d'une carte renouée et élargie des lycées concernés.

Par ailleurs, de nombreuses questions se posent sur l'utilisation de ces 450 emplois : quelle sera la politique académique en la matière ? La FSU n'acceptera pas toute tentative de redéploiement entre les établissements et exige la plus grande transparence au niveau académique et départemental sur l'utilisation de ces emplois. La liste des établissements bénéficiaires doit être clairement établie et portée à la connaissance des personnels et des organisations syndicales dans les plus brefs délais.

Ce mois de décembre est donc celui de bilans peu reluisants, aussi bien pour les personnels que pour les conditions d'enseignement des élèves. En regardant un peu plus loin en arrière, les indicateurs restent au rouge. Les résultats de l'enquête PISA montrent l'incapacité persistante de notre système scolaire à lutter contre les inégalités et le poids des origines sociales. Les prochaines

enquêtes, 2018, 2021 et 2024, analyseront les conséquences des réformes en cours, mais ne serait-ce que pour le 2d degré, l'autonomie des établissements montre déjà ses effets, en creusant encore plus les inégalités entre élèves et établissements.

Et pourtant les personnels font face, s'acquittent de leurs missions, et même plus, dans ce contexte difficile. Les attentes des familles sont également élevées. Le sondage présenté lors du colloque organisé par la FSU a montré si les Français sont très critiques sur le fonctionnement du système éducatif aujourd'hui, ils manifestent aussi de très nombreuses attentes à son égard. Plus de $\frac{3}{4}$ d'entre eux lui fixe l'objectif de donner les mêmes chances de réussite à tous. Cela passe par des réformes ambitieuses, avec les personnels et non contre eux comme ce fut trop souvent le cas cette année, avec, par exemple, la réforme du collège. Cela passe aussi par une revalorisation de nos métiers. La FSU a défendu cette exigence dans le cadre des discussions liées à la déclinaison du PPCR dans l'Education Nationale. Actant un début de revalorisation salariale pour tous les personnels, elle continuera le combat pour conquérir des gains supplémentaires et indispensables pour nos carrières et nos métiers.

Engranger les acquis, continuer les luttes pour améliorer la situation des personnels, promouvoir des services publics de qualité, c'est cet impératif et cette conception du syndicalisme que défend et défendra la FSU, alors même que les bilans sont loin d'être à la hauteur des attentes des personnels, et que les perspectives dessinent un bien sombre paysage des services public, notamment pour le service public d'Education